

Adieu aux *Grandes Annales*

Ce n'est pas sans une certaine émotion, sans un serrement de cœur que nous annonçons que ce fascicule est le dernier de la série des *Grandes Annales*. Des souvenirs, les uns agréables, les autres moins agréables, disparaissent avec elles : mais un surtout émerge, celui de leur fondateur et premier rédacteur, le regretté Pierre Bioley.

D'impérieuses raisons d'économie et de commodité (pagination, reliure, uniformité d'impression et de papier) nous forcent, après l'expérience et avec l'approbation mûrement réfléchie du Comité unanime, à nous en tenir dorénavant aux *Petites Annales*. Mais que nos lecteurs que cette nouvelle pourrait chagriner ou alarmer se rassurent ; pour être plus condensé et moins luxueusement présenté, le texte ne subira aucune réduction, au contraire.

Nous espérons même qu'avec le concours de chacun l'augmentation du nombre de pages permettra plus de variété et d'intérêt dans les travaux publiés.

Nous pouvons annoncer dorés et déjà comme articles à paraître en 1933 et 1934 :

Abbé TAMINI : *Les Châtellenies bas-valaisannes sous la Savoie ; La Seigneurie de Granges.*

Philippe FARQUET : *Les relations entre St-Maurice et Martigny jusqu'au XIX^e siècle ;*

Les querelles entre les Bourgeois de Martigny et leurs Châtelains pendant la domination savoyarde.

Zénon SCHOCH, ingénieur : *A Naples en 1832 ;*

Le chanoine Guérin de Vionnaz.

Henri CHAPPAZ, avocat : *Un conflit de juridiction entre Salvan et Martigny.*

Lucien LATTION : *Le réglément de la montagne de Torton en 1654.*

Henri LÆSER, publiciste : *Relations entre Vaud et Valais à l'époque de la Révolution française.*

J.-B. BERTRAND : *L'incendie de St-Maurice en 1693;*

L'horoscope d'un grand personnage valaisan en 1520;

Un centenaire : le Pacte Rossi et le Bastonnade de Martigny du 11 avril 1833.

Fragments du journal du banneret Pierre-Maurice de Riedmatten.

Le nombre de nos collaborateurs pourrait très facilement s'accroître : nous accueillerions avec un plaisir particulier des contributions de membres du clergé, du corps enseignant et du barreau (nos *Annales* sentent un peu trop le phénol et le iodoforme); que de trésors restent à extraire des archives de familles, de communes, de paroisses, de couvents !

Nous le déclarons franchement : notre société n'est liée ni à un clan, ni à un parti ; elle s'applique à étudier l'histoire nationale sous ses formes diverses, sans rien sacrifier à la vérité et à la probité scientifique. Et surtout que ce dernier adjectif n'effraye personne ; à côté des doctes dissertations des professionnels, nous acceptons le moindre apport du plus modeste amateur. Encourager, répandre, *vulgariser* chez nous le goût des choses du passé et par là renforcer l'attachement à notre chère patrie valaisanne, a été et restera notre seul but, notre unique ambition.

Les *Grandes Annales* sont mortes : vivent les *Petites Annales* !

LE RÉDACTEUR.

P.-S. — Nous tenons à présenter publiquement au brillant auteur de *l'Evolution du droit pénal valaisan* l'hommage de notre reconnaissance et de notre admiration, pour avoir consenti à faire du dernier numéro des *Grandes Annales* un numéro sensationnel ; nous pouvons sans exagération affirmer que, grâce à M. Jean Graven, elles sont mortes en beauté.